

Programme d'activité triennal du GIP

Les quatre Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) et le département de Seine et Marne souhaitent travailler ensemble et développer une réflexion à une échelle dépassant les seules limites administratives. Cette réflexion visant à développer la complémentarité de leurs territoires afin de faire converger leurs politiques d'intervention d'autre part.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20180406-lmc100000017219-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 16/04/2018

Réception Préfet : 16/04/2018

Publication RAAD : 16/04/2018

L'objectif affiché est d'être plus efficace et plus réactif vis à vis du développement de l'ensemble de ces territoires et ce, dans un contexte très évolutif, en particulier en région Île-de-France, du fait de la constitution du Grand Paris.

Les quatre EPCI et le département de Seine et Marne ont souhaité aussi marquer leur détermination à être des acteurs solides et représentatifs de la Région Île-de-France afin de traiter ensemble des sujets susceptibles de les rapprocher.

Afin de pouvoir avancer de manière concrète et opérationnelle, les quatre EPCI et le département de Seine et Marne ont souhaité se doter d'un cadre suffisamment souple afin d'être réactif et efficace, mais aussi suffisamment structuré afin d'avoir une gouvernance susceptible de fédérer les élus concernés.

C'est pourquoi, la décision a été prise de créer un Groupement d'Intérêt Public (GIP) dont l'objet consiste à rechercher et mettre en action une coopération volontariste afin de faire converger les politiques sectorielles territoriales.

Le GIP devra s'attacher à engager des travaux nécessaires afin de s'assurer de l'existence de synergies possibles entre les quatre EPCI dans les différents domaines visés à l'article 2.1 de la convention constitutive.

Cette recherche pourra notamment prendre la forme de deux études distinctes et naturellement complémentaires :

- La première portera sur la recherche de convergences des politiques sectorielles territoriales des quatre EPCI.
- La seconde portera sur la recherche de convergences institutionnelles et administratives des quatre EPCI.

I. Étude portée par le GIP pour la recherche de convergences des politiques sectorielles territoriales.

L'étude pilotée par le GIP sera décomposée en 3 grandes phases d'élaboration :

- Phase 1 (année 1) : Un travail d'inventaire et de collectes préalable avec les services des EPCI et le département est indispensable afin de rassembler l'ensemble des études menées sur les différents territoires dans tous les domaines pointés par la convention constitutive du GIP (PLU, SCoT, études environnementales, déplacements, attractivité économique, culturelle, etc...)
- Phase 2 (année 2) : Réalisation du diagnostic de territoire commun aux quatre EPCI et assemblage des états d'un support de type initiaux de l'environnement existants (EIE).
- Phase 3 (année 3) : Réalisation d'un support de type Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) inter-SCoT, communs aux quatre EPCI. En cas de synergies avérées, finalisation du projet du territoire en vue d'une approbation par chacun des EPCI.

Pour ce faire, le GIP mettra en œuvre la méthodologie transversale suivante :

- Méthodologie transversale : concertation avec les élus et les acteurs publics (à définir par le GIP) tout au long de la démarche. Cette démarche, de type inter-SCoT, se veut participative. Il convient donc de proposer et mettre en œuvre une méthodologie de concertation afin d'interroger notamment les partenaires institutionnels pour rechercher les synergies possibles et envisager alors la rédaction d'un projet de territoire cohérent à l'échelle des quatre EPCI :
 - L'activité du GIP portera alors sur la préparation et l'animation des réunions.
 - La réalisation des supports
 - La définition d'une méthodologie de co-construction de la démarche de concertation : analyse urbaine, visites sur sites, workshops et le cas échéant, expositions, réunions publiques, etc.
 - L'élaboration des éléments de concertation selon les interlocuteurs (presse, documents de synthèses, etc.)
 - La présentation des rendus aux différentes phases d'élaboration du projet du territoire à l'échelle des quatre EPCI en réunions publiques.
 - La réalisation d'un bilan de la concertation.

II. Etude portée par le GIP pour la recherche des convergences institutionnelles et administratives.

Cette recherche visera à examiner le(s) meilleur(s) moyen(s) de collaboration entre les quatre EPCI dans le contexte d'évolution continu du schéma de coopération intercommunale.

Plusieurs phases s'avèrent nécessaires :

- Phase 1 (année 1) : L'analyse d'un état des lieux des compétences et de leurs modalités d'exercice (régie, DSP, etc.). Cette phase dégagera les enjeux communs aux quatre EPCI et les spécificités de chacun d'entre eux. Cette étape doit poser les fondations du projet de collaboration et présenter les grandes orientations stratégiques susceptibles ou non de réunir les quatre EPCI.
- Phase 2 (année 2) : Étude des enjeux financiers, fiscaux et ressources humaine pour envisager une collaboration entre les quatre EPCI.
 - o Étude Fiscale (état des lieux enjeux pour le contribuable), étude des dotations (impact de la baisse des dotations, attribution de compensation).
 - o Étude des politiques RH des quatre EPCI (effectifs, R.I., politique sociale...)
 - o Étude des biens meubles et immeubles des quatre EPCI.
- Phase 3 (année 3) : Le GIP devra proposer la meilleure organisation générale de collaboration entre les quatre EPCI en tenant compte du cadre législatif, des compétences exercées par chacun et des moyens (financiers, humains et matériel) dont disposent les membres du GIP.

Le GIP aura recours à des cabinets conseil pour réaliser les deux études précitées.